

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2011

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Leonetti, Mme Aurillac, M. Jeanneteau, M. Perrut,
M. Laffineur, M. Mariton et Mme Dumoulin

ARTICLE 23

I. – À la première phrase de l’alinéa 9, substituer à la référence :

« I »

la référence :

« I bis ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination